



56^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises

Genève, le 26 juin 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse tient à remercier le Groupe de travail pour son rapport sur la responsabilité qui incombe aux investisseurs de respecter les droits de l'homme en appliquant des critères relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance.

Nous sommes convaincus que les investisseurs jouent un rôle essentiel dans l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. A cette fin, la Suisse soutient l'initiative de l'OCDE sur la qualité des investissements directs à l'étranger et encourage le Groupe de travail à s'impliquer dans la promotion de tels critères, qui renforcent les politiques d'attraction et de protection des investissements.

Dans la mise en œuvre de son Plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme, actuellement en cours d'actualisation, la Suisse s'engage activement en vue de s'assurer que les investissements et projets qu'elle soutient dans le cadre de la coopération économique au développement et dans le cadre des institutions financières internationales n'aient pas d'incidence négative en matière de droits de l'homme. Cela passe par la prise en compte des normes pertinentes en matière de droits de l'homme dans les processus de diligence couvrant les questions ESG.

Le Groupe de travail pourrait-il donner plus de détails sur les manières de refléter les attentes en matière de droits de l'homme dans les contrats entre les investisseurs et les entreprises bénéficiaires ?